

DEVIT POWER

Fiche d'identité

Nom commercial : **DEVIT POWER**

Composition : **GLYPHOSATE 360 g/L**

N° AMM : **2090188**

Type d'action : **HERBICIDES**

Formulation : **(SL) CONCENTRE SOLUBLE**

Conditionnement : **20L**

Usages autorisés

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
Agrumes	Désherbage	Toutes adventices	2,5 L/HA	1	21 jours	5 m
Usage : *Application à 2,5 L/ha: Ne pas appliquer entre les rangs. Ne pas appliquer sur plus de 40% de la surface de la parcelle. Ne pas dépasser la dose annuelle de 900 g de glyphosate par hectare.*Application à 6L/haUniquement dans les situations de terrains non mécanisables. Ne pas dépasser la dose annuelle de 2160 g de glyphosate par hectare.Situations de terrains non mécanisables : vergers en pente, en terrasses, sur buttes, sols très caillouteux/rocheux. L'utilisation pour la récolte mécanique des fruits en contact direct avec le sol n'est pas autorisée en raison d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus. Dose :						
Agrumes	Désherbage	Toutes adventices	6 L/HA	1	21 jours	5 m
Usage : Situations de terrains non mécanisables : vergers en pente, en terrasses, sur buttes, sols très caillouteux/rocheux. L'utilisation pour la récolte mécanique des fruits en contact direct avec le sol n'est pas autorisée en raison d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus. Dose : Uniquement dans les situations de terrains non mécanisables. Ne pas dépasser la dose annuelle de 2160 g de glyphosate par hectare.						
Broussailles sur pied	Débroussaillage	Dévitalisation des broussailles	8 L/HA	1		5 m
Usage : Sur pieds de clôtures (application recommandée par taches).Ne pas utiliser la jachère et les sous-produits des cultures intermédiaires en alimentation animale. Dose : Applications : 1 application par an par parcelle pour l'usage Traitements généraux*Débroussaillage						

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

DEVIT POWER

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
Cultures légumières	Désherbage	Graminées annuelles	3 L/HA	1	DV	5 m
Usage : Uniquement sur légumes bulbes, légumes tiges et légumes fruits, légumineuses potagères, légumes feuilles, légumineuses séchées, fines herbes, fleurs comestibles, baies et petits fruits, thé, café, houblon et épices. Dose :						
Forêt	Dégagement	Graminées annuelles	3 L/HA	1	Non applicable	5 m
Usage : Ne pas utiliser pour l'entretien des forêts, à l'exception de la période d'installation du peuplement (hauteur inférieure à 3 mètres). Dose : Applications : 1 application par an par parcelle pour l'usage Forêt*Dégagement						
Forêt	Dégagement	Adventices vivaces	6 L/HA	1	Non applicable	5 m
Usage : Ne pas utiliser pour l'entretien des forêts, à l'exception de la période d'installation du peuplement (hauteur inférieure à 3 mètres). Dose : Applications : application par taches.1 application par an par parcelle pour l'usage Forêt*Dégagement						
Forêt	Dégagement	Dicotylédones annuelles, Dicotylédones bisanuelles	5 L/HA	1	Non applicable	5 m
Usage : Ne pas utiliser pour l'entretien des forêts, à l'exception de la période d'installation du peuplement (hauteur inférieure à 3 mètres). Dose : Applications : 1 application par an par parcelle pour l'usage Forêt*Dégagement						
Forêt	Désherbage	Adventices vivaces	7 L/HA	1	Non applicable	5 m
Usage : . Dose : Applications : application par taches1 application par an par parcelle pour l'usage Forêt*Désherbage*Avt Plantation						

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



DEVIT POWER

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
Forêt	Désherbage	Dicotylédones annuelles, Dicotylédones bisanuelles	5 L/HA	1	Non applicable	5 m
Usage : Dose : Applications : 1 application par an par parcelle pour l'usage Forêt*Désherbage*Avt Plantation						
Forêt	Désherbage	Graminées annuelles	3 L/HA	1	Non applicable	5 m
Usage : Dose : Applications : 1 application par an par parcelle pour l'usage Forêt*Désherbage*Avt Plantation						
Fruits à coque	Désherbage	Toutes adventices	2,5 L/HA	1	21 jours	5 m
Usage : *Application à 2,5 L/ha: Ne pas appliquer entre les rangs. Ne pas appliquer sur plus de 40% de la surface de la parcelle. Ne pas dépasser la dose annuelle de 900 g de glyphosate par hectare.*Application à 6L/haUniquement dans les situations de terrains non mécanisables. Ne pas dépasser la dose annuelle de 2160 g de glyphosate par hectare.Situations de terrains non mécanisables : vergers en pente, en terrasses, sur buttes, sols très caillouteux/rocheux. L'utilisation pour la récolte mécanique des fruits en contact direct avec le sol n'est pas autorisée en raison d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus. Dose :						
Fruits à coque	Désherbage	Toutes adventices	6 L/HA	1	21 jours	5 m
Usage : Situations de terrains non mécanisables : vergers en pente, en terrasses, sur buttes, sols très caillouteux/rocheux. L'utilisation pour la récolte mécanique des fruits en contact direct avec le sol n'est pas autorisée en raison d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus. Dose : Uniquement dans les situations de terrains non mécanisables. Ne pas dépasser la dose annuelle de 2160 g de glyphosate par hectare.						
Fruits à noyau	Désherbage	Toutes adventices	6 L/HA	1	14 jours	5 m
Usage : Situations de terrains non mécanisables : vergers en pente, en terrasses, sur buttes, sols très caillouteux/rocheux. L'utilisation pour la récolte mécanique des fruits en contact direct avec le sol n'est pas autorisée en raison d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus. Dose : Uniquement dans les situations de terrains non mécanisables. Ne pas dépasser la dose annuelle de 2160 g de glyphosate par hectare.						

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
Fruits à noyau	Désherbage	Toutes adventices	2,5 L/HA	1	14 jours	5 m
Usage : *Application à 2,5 L/ha: Ne pas appliquer entre les rangs. Ne pas appliquer sur plus de 40% de la surface de la parcelle. Ne pas dépasser la dose annuelle de 900 g de glyphosate par hectare.*Application à 6L/haUniquement dans les situations de terrains non mécanisables. Ne pas dépasser la dose annuelle de 2160 g de glyphosate par hectare.Situations de terrains non mécanisables : vergers en pente, en terrasses, sur buttes, sols très caillouteux/rocheux. L'utilisation pour la récolte mécanique des fruits en contact direct avec le sol n'est pas autorisée en raison d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus. Dose :						
Fruits à pépins	Désherbage	Toutes adventices	2,5 L/HA	1	21 jours	5 m
Usage : *Application à 2,5 L/ha: Ne pas appliquer entre les rangs. Ne pas appliquer sur plus de 40% de la surface de la parcelle. Ne pas dépasser la dose annuelle de 900 g de glyphosate par hectare.*Application à 6L/haUniquement dans les situations de terrains non mécanisables. Ne pas dépasser la dose annuelle de 2160 g de glyphosate par hectare.Situations de terrains non mécanisables : vergers en pente, en terrasses, sur buttes, sols très caillouteux/rocheux. L'utilisation pour la récolte mécanique des fruits en contact direct avec le sol n'est pas autorisée en raison d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus. Dose :						
Fruits à pépins	Désherbage	Toutes adventices	6 L/HA	1	21 jours	5 m
Usage : Situations de terrains non mécanisables : vergers en pente, en terrasses, sur buttes, sols très caillouteux/rocheux. L'utilisation pour la récolte mécanique des fruits en contact direct avec le sol n'est pas autorisée en raison d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus. Dose : Uniquement dans les situations de terrains non mécanisables. Ne pas dépasser la dose annuelle de 2160 g de glyphosate par hectare.						
Jachère semée de fétuque élevée	Trt Part.Aer.	Limitation pousse et fructification	0,9 L/HA	1	Non applicable	5 m
Usage : Ne pas utiliser la jachère et les sous-produits des cultures intermédiaires en alimentation animale. Dose : Applications : 1 application par an par parcelle pour l'usage Jachères et cultures intermédiaires*Trt Part.Aer.*Limit. Pousse Fructif.						
Jachère semée de moutarde blanche	Trt Part.Aer.	Limitation pousse et fructification	0,5 L/HA	1	Non applicable	5 m
Usage : Ne pas utiliser la jachère et les sous-produits des cultures intermédiaires en alimentation animale. Dose : Applications : 1 application par an par parcelle pour l'usage Jachères et cultures intermédiaires*Trt Part.Aer.*Limit. Pousse Fructif.						

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

DEVIT POWER

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
Jachère semée de phacélie	Trt Part.Aer.	Limitation pousse et fructification	0,6 L/HA	1	Non applicable	5 m
Usage : Ne pas utiliser la jachère et les sous-produits des cultures intermédiaires en alimentation animale. Dose : Applications : 1 application par an par parcelle pour l'usage Jachères et cultures intermédiaires*Trt Part.Aer.*Limit. Pousse Fructif.						
Jachère semée de radis fourrager	Trt Part.Aer.	Limitation pousse et fructification	0,8 L/HA	1	Non applicable	5 m
Usage : Ne pas utiliser la jachère et les sous-produits des cultures intermédiaires en alimentation animale. Dose : Applications : 1 application par an par parcelle pour l'usage Jachères et cultures intermédiaires*Trt Part.Aer.*Limit. Pousse Fructif.						
Jachère semée de ray grass anglais	Trt Part.Aer.	Limitation pousse et fructification	0,9 L/HA	1	Non applicable	5 m
Usage : Ne pas utiliser la jachère et les sous-produits des cultures intermédiaires en alimentation animale. Dose : Applications : 1 application par an par parcelle pour l'usage Jachères et cultures intermédiaires*Trt Part.Aer.*Limit. Pousse Fructif.						
Jachère semée de ray grass italien	Trt Part.Aer.	Limitation pousse et fructification	0,6 L/HA	1	Non applicable	5 m
Usage : Ne pas utiliser la jachère et les sous-produits des cultures intermédiaires en alimentation animale. Dose : Applications : 1 application par an par parcelle pour l'usage Jachères et cultures intermédiaires*Trt Part.Aer.*Limit. Pousse Fructif.						
Jachère semée de trèfle incarnat	Trt Part.Aer.	Limitation pousse et fructification	0,9 L/HA	1	Non applicable	5 m
Usage : Ne pas utiliser la jachère et les sous-produits des cultures intermédiaires en alimentation animale. Dose : Applications : 1 application par an par parcelle pour l'usage Jachères et cultures intermédiaires*Trt Part.Aer.*Limit. Pousse Fructif.						

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

DEVIT POWER

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
Jachère semée de trèfle violet	Trt Part.Aer.	Limitation pousse et fructification	0,9 L/HA	1	Non applicable	5 m
Usage : Ne pas utiliser la jachère et les sous-produits des cultures intermédiaires en alimentation animale. Dose : Applications : 1 application par an par parcelle pour l'usage Jachères et cultures intermédiaires*Trt Part.Aer.*Limit. Pousse Fructif.						
Jachère semée de vesce commune	Trt Part.Aer.	Limitation pousse et fructification	0,9 L/HA	1	Non applicable	5 m
Usage : Ne pas utiliser la jachère et les sous-produits des cultures intermédiaires en alimentation animale. Dose : Applications : 1 application par an par parcelle pour l'usage Jachères et cultures intermédiaires*Trt Part.Aer.*Limit. Pousse Fructif.						
Kiwi	Désherbage	Toutes adventices	6 L/HA	1	90 jours	5 m
Usage : Situations de terrains non mécanisables : vergers en pente, en terrasses, sur buttes, sols très caillouteux/rocheux. L'utilisation pour la récolte mécanique des fruits en contact direct avec le sol n'est pas autorisée en raison d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus. Dose : Uniquement dans les situations de terrains non mécanisables. Ne pas dépasser la dose annuelle de 2160 g de glyphosate par hectare.						
Kiwi	Désherbage	Toutes adventices	2,5 L/HA	1	90 jours	5 m
Usage : *Application à 2,5 L/ha: Ne pas appliquer entre les rangs. Ne pas appliquer sur plus de 40% de la surface de la parcelle. Ne pas dépasser la dose annuelle de 900 g de glyphosate par hectare.*Application à 6L/haUniquement dans les situations de terrains non mécanisables. Ne pas dépasser la dose annuelle de 2160 g de glyphosate par hectare.Situations de terrains non mécanisables : vergers en pente, en terrasses, sur buttes, sols très caillouteux/rocheux. L'utilisation pour la récolte mécanique des fruits en contact direct avec le sol n'est pas autorisée en raison d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus. Dose :						
Olivier	Désherbage	Toutes adventices	2,5 L/HA	1	7 jours	5 m
Usage : *Application à 2,5 L/ha: Ne pas appliquer entre les rangs. Ne pas appliquer sur plus de 40% de la surface de la parcelle. Ne pas dépasser la dose annuelle de 900 g de glyphosate par hectare.*Application à 6L/haUniquement dans les situations de terrains non mécanisables. Ne pas dépasser la dose annuelle de 2160 g de glyphosate par hectare.Situations de terrains non mécanisables : vergers en pente, en terrasses, sur buttes, sols très caillouteux/rocheux. L'utilisation pour la récolte mécanique des fruits en contact direct avec le sol n'est pas autorisée en raison d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus. Dose :						

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

DEVIT POWER

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
Olivier	Désherbage	Toutes adventices	6 L/HA	1	7 jours	5 m
Usage : Situations de terrains non mécanisables : vergers en pente, en terrasses, sur buttes, sols très caillouteux/rocheux. L'utilisation pour la récolte mécanique des fruits en contact direct avec le sol n'est pas autorisée en raison d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus. Dose : Uniquement dans les situations de terrains non mécanisables. Ne pas dépasser la dose annuelle de 2160 g de glyphosate par hectare.						
Traitements généraux	Désherbage	Toutes adventices	7 L/HA	1		5 m
Usage : Uniquement sur Intercultures, jachères et destruction de cultures. Ne pas utiliser la jachère et les sous-produits des cultures intermédiaires en alimentation animale. Dose : Uniquement dans le cadre d'une lutte réglementée à la dose maximale de 5 L/ha pour désherbage en interculture et de 7 L/ha pour les autres applications. L'usage en interculture est retiré pour les doses supérieures à 5 L/ha au motif que les données fournies ne permettent pas d'exclure un risque de dépassement des limites maximales de résidus.						
Traitements généraux	Désherbage	Toutes adventices	3 L/HA	1		5 m
Usage : Uniquement sur Intercultures, jachères et destruction de cultures. Ne pas utiliser la jachère et les sous-produits des cultures intermédiaires en alimentation animale. *Application à 3L/ha Ne pas appliquer en situation de labour effectué avant l'implantation de la culture, à l'exception des cas de cultures de printemps installées après un labour d'été ou début d'automne en sols hydromorphes. Ne pas dépasser la dose annuelle de 1080 g de glyphosate par hectare. *Application à 7L/ha Uniquement dans le cadre d'une lutte réglementée à la dose maximale de 5 L/ha pour désherbage en interculture et de 7 L/ha pour les autres applications. L'usage en interculture est retiré pour les doses supérieures à 5 L/ha au motif que les données fournies ne permettent pas d'exclure un risque de dépassement des limites maximales de résidus. Dose :						
Vigne	Débroussaillage	Dévitalisation des ceps de vigne	8 L/HA	1		5 m
Usage : Dévitalisation des ceps de vigne (pulvérisation avec panneaux récupérateurs). Dose : Applications : 1 application par an par parcelle pour l'usage Traitements généraux*Débroussaillage						

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

DEVIT POWER

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
Vigne	Désherbage	Toutes adventices	1,25 L/HA	1	21 jours	5 m
Usage : *Application à 1,25 L/haNe pas appliquer entre les rangs.Ne pas dépasser la dose annuelle de 450 g de glyphosate par hectare.*Application à 6 L/haUniquement en situations non mécanisables: ne pas dépasser la dose annuelle de 2160 g de glyphosate par hectare.Situations non mécanisables : vignes installées en fortes pentes ou en terrasses, sols caillouteux, vignes-mères de porte-greffes. Dose :						
Vigne	Désherbage	Toutes adventices	6 L/HA	1	21 jours	5 m
Usage : Situations non mécanisables : vignes installées en fortes pentes ou en terrasses, sols caillouteux, vignes-mères de porte-greffes. Dose : Uniquement en situations non mécanisables: ne pas dépasser la dose annuelle de 2160 g de glyphosate par hectare.						

Description

Mélanges

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officiels.

Informations réglementaires

Nom commercial :	DEVIT POWER
	
Mention d'avertissement :	Attention
Mention de danger :	EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence :	P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

DEVIT POWER

P280 Porter des gants/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P391 Recueillir le produit répandu.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P501 Eliminer le contenu/récipient dans des sacs étanches conformément à la réglementation locale ou dans une installation d'élimination des déchets agréée.

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

SPe 2 Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pour les applications par tache, ne pas appliquer ce produit sur plus de 10 % de surface.

SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente sauf pour l'usage 11015937 Traitements généraux*Débroussaillage. Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour l'usage 11015937 Traitements généraux*Débroussaillage.

DRE

24h

Détenteur homologation :

BAYER S.A.S.

Marque déposée :

SIPCAM France

Réglementation transport ADR :

VOIR FDS

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.